

SIMAJE DU PAYS DE LOURDES

SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt deux, le quatorze novembre, le Comité Syndical, dûment convoqué le 07/11/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace Robert Hossein - 19 avenue Alexandre Marqui, à LOURDES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT, Président.

Etaient présents :

Thierry LAVIT, Christiane CAZENAVE, Jean-Marc BOYA, Marie PLANE, David SARROCA, Anthony MARTINEZ, Francine GALY, Emeline LABARRE, Sylvie SILORET, Stéphane AGUSSAN, Sandrine MAURA, Marie-Christine POMES, Christine GRIS, Stéphane ARTIGUES, Paul SADER, Sylvie MAZUREK, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Jean-Georges CRABARIE, Julien LABORDE, Jeanine BORDE, Christine CARRERE, Firmin LOZANO, Michèle LAVILLE, Cynthia TONOUKOUIN.

Etaient représenté(e)s :

Gérard CLAVE donne procuration à Thierry LAVIT
Guy VERGES donne procuration à Stéphane ARTIGUES
Marie ETCHEVERRY donne procuration à Sylvie MAZUREK
Antoine NOGUEZ donne procuration à Jeanine BORDE

Etaient excusé(e)s :

Stéphane MILAN, Yannick COURADET, Denise CAPOU, Hélène SUBRA, Christiane ARAGNOU, Vincent FORTASSIN, Philippe ERNANDEZ, Mohamed DILMI, Cécile PREVOST, Patrick LEFORT, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Laurence DEMASLES, Michel GASTON, Nicole PEREZ.

Secrétaire de séance : Marie-Christine POMES

La question n° 4 est retirée de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Décisions du Président et du Bureau.....4

II - FINANCES

2 - Budget 2022 : Décision Modificative n° 1.....5

III - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE

3 - Dispositif "Petits déjeuners" année scolaire 2022/2023.....6

4 - Tarification de la restauration scolaire et des accueils de loisirs à compter du 1er janvier 2023.....9

Bonsoir à tous,

Il est 18h30, le quorum est atteint, je déclare la séance du Comité syndical ouverte.

Je vous informe que je retire de l'ordre du jour du Comité Syndical la question concernant la tarification de la restauration scolaire et des accueils de loisirs pour 2023 car je souhaite, qu'en parallèle, une étude soit menée tenant compte du quotient familial des familles avant de statuer sur une augmentation à laquelle nous ne pourrions pas déroger.

L'analyse des besoins sociaux sur la Ville de Lourdes fait apparaître que de nombreuses familles se trouvent en grande précarité et à ce titre, une étude beaucoup plus approfondie intégrant une tarification modulée s'avère à mon sens nécessaire. Plusieurs scénarii sont possibles.

L'école du Lapacca, compte tenu de ses effectifs et qu'elle est une école primaire accueillant à la fois des enfants d'âge maternel et élémentaire a été choisie pour réaliser cette étude. Il va donc être demandé aux parents de communiquer leur quotient familial ou leur avis d'imposition 2021.

Une augmentation du prix du repas de 20 ou 25 centimes va être nécessaire afin de pallier l'augmentation du prix d'achat des denrées qui se chiffre à plus de 25 000 € en 2023. Nous verrons ensuite comment rééquilibrer, sachant qu'il conviendra de prendre en compte également l'augmentation de l'électricité et du gaz.

En fonction des éléments recueillis, une augmentation supplémentaire des tarifs de cantine sera à prévoir.

Monsieur le Président fait remarquer que très peu d'enfants ne mangent pas à la cantine et pour beaucoup de familles en grande difficulté, le repas de midi constitue le seul repas de la journée ; cet état de fait a déjà été constaté avec les petits déjeuners.

Monsieur le Président précise que compte tenu de l'indisponibilité exceptionnelle du Palais des Congrès, la séance du Comité Syndical se déroule ce soir à l'Espace Robert Hossein.

Pour ce qui est des règles dérogatoires liées à l'épidémie de la Covid 19, ces dernières ne s'appliquent plus. Il convient donc de se conformer à nouveau aux dispositions du droit commun tout en continuant à respecter les gestes « barrières ».

La séance sera ainsi rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Lourdes au lien suivant :

<https://www.youtube.com/servicecommunicationlourdes>

Secrétaire de séance : Monsieur le Président propose de désigner Madame Marie-Christine POMES en tant que secrétaire de séance.

Avez-vous des observations sur le procès-verbal du 26 septembre 2022 ?

Le procès-verbal du 26 septembre 2022 est adopté.

N° 1

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Rapporteur : Thierry LAVIT

Conformément aux articles L. 5211-1, L. 5211-10 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de rendre compte au Comité syndical des décisions qui ont été prises par M. le Président et le Bureau, en application des délégations qui leur ont été données par le Comité syndical par délibération n°5 du 28 juillet 2020.

Je porte à votre connaissance les décisions suivantes :

Date de signature du marché/avenant	Objet	Titulaire	Montant du marché/avenant HT
22/09/2022	Vaisselle (1 an renouvelable 3 fois)	CHOMETTE	5 000 € max/an
03/10/2022	Assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de l'état des lieux modes de garde enfants de 0 à 3 ans sur le Pays de LOURDES et l'étude de fonctionnement du futur multi-accueil et choix du mode de gestion	Groupement ENERGIA CONSEIL/Maître Olivier METZGER	25 000,00 € HT décomposé comme suit : TF : 14 000,00 € HT TO1 : 11 000,00 € HT
03/10/2022	Rénovation de menuiseries et pose de volets roulants, écoles du SIMAJE, Avenant n° 1- lot 1 menuiseries	GACHASSIN	Montant de l'avenant : 15 484,25 € HT Plus value avenant: + 10,72 % Nouveau montant du marché : 159 920,13 € HT
10/10/2022	Conteneurs de transports repas	DIMAC	9 034 € HT
14/10/2022	Fourniture de papiers, bostols, enveloppes et fournitures diverses d'imprimerie - lot n° 1 Papiers - Contrat n° GC19-003	INAPA FRANCE	Avenant n° 1 portant modification de la périodicité de révision des prix
31/10/2022	Acquisition, installation et	D-SECURITE	Accord-cadre à bons de

	maintenance de défibrillateurs automatisés externes dans les ERP/IOP et lieux ouverts au public de la Ville de Lourdes et du SIMAJE (Ordonnateur Ville de Lourdes)	GROUPE	commande d'une durée de 4 ans Seuil maxi HT : 120 000,00 €
--	--	--------	---

Décisions du Bureau du SIMAJE du 4 octobre 2022 :

1 - Convention entre le SIMAJE et la Ville de LOURDES pour la mise à disposition d'un bureau administratif.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

En prennent acte

N° 2

BUDGET 2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Jean-Marc BOYA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives ;

Vu le budget pour l'exercice 2022 adopté le 22 mars 2022;

Considérant que les dépenses de fonctionnement doivent être ajustées pour faire face à la hausse des charges de personnel du fait notamment de l'augmentation du point d'indice et de la revalorisation du SMIC ainsi que de l'explosion des coûts de l'énergie ;

Il est ainsi proposé aux membres du Comité Syndical d'adopter les transferts de crédits ci-dessous :

Section de fonctionnement				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
65	6574	64	Subvention de fonctionnement crèche Souris Verte	- 42 500,00 €
65	65738	64	Subvention de fonctionnement crèche hospitalière Saint Vincent de Paul	-91 800,00 €
012	64111	211	Rémunération principale	78 500,00 €
012	64111	212	Rémunération principale	78 500,00 €
012	6217	212	Personnel affecté par la commune de Lourdes	15 000,00 €
012	6218	212	Autres personnel extérieur	8 000,00 €
011	60612	020	Énergie -Electricité	20 000,00 €
011	60622	020	Carburants	8 300,00 €
			Total dépenses de fonctionnement	74 000,00 €

<i>Recettes de fonctionnement</i>				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
013	6419	212	Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000,00 €
70	70845	421	Mise à disposition de personnel à la Commune	34 000,00 €
			Total recettes de fonctionnement	74 000,00 €

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) autorisent les ouvertures et transferts de crédits tels que présentés dans le rapport ci-dessus,

2°) autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

DISPOSITIF "PETITS DÉJEUNERS" ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de favoriser le bien-être des élèves et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leur capacité d'apprentissage, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement instaurant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps scolaire.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

En accord avec l'Education Nationale, il vous est proposé que le SIMAJE reconduise pour l'année scolaire 2022/2023 sa participation à ce dispositif, par la mise en place des petits déjeuners sur les deux écoles maternelles de l'Ophite et de Lannedarré, comme l'année scolaire dernière, sur la base d'une convention.

Le Ministère de l'Education nationale de la jeunesse et des sports s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1,30€, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Autour de la distribution des petits déjeuners, le personnel enseignant des écoles concernées conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner.

Madame MAZUREK rappelle qu'au terme de chaque année scolaire, l'Education Nationale lance une enquête auprès des écoles, auprès des parents, auprès des enseignants et auprès des collectivités pour savoir comment s'est déroulé le dispositif durant l'année scolaire.

Madame MAZUREK rappelle qu'il existe un temps d'échanges entre les parents et les enseignants mais aussi entre les enseignants et les agents du service restauration du SIMAJE et ce, afin de réajuster l'achat des denrées et voir ce qui est le plus judicieux au vu de la consommation des produits et des projets en cours dans les écoles.

Compte tenu du bilan extrêmement satisfaisant durant l'année scolaire 2021/2022, les services de l'Education Nationale ont sollicité à nouveau le SIMAJE afin de reconduire le dispositif « Petits Déjeuners » dans les écoles maternelles des quartiers prioritaires Politique de la Ville, de l'Ophite et de Lannedarré pour l'année scolaire 2022/2023.

Un roulement a donc été mis en place et un temps plus important est dévolu pour les enfants de petite section, les enfants de moyenne et de grande section ayant déjà bénéficié du dispositif l'an dernier. La distribution des petits déjeuners se faisant à jour passé afin de permettre aux enfants de faire la différence entre le petit déjeuner proposé à la maison et le petit déjeuner consommé au sein de l'école.

1667 petits déjeuners ont été distribués l'an dernier, 850 à l'Ophite et 817 à Lannedarré.

Monsieur le Président énonce la variété des petits déjeuners :

- Petit déjeuner 1 : Fromage à tartiner bio, biscotte bio, jus de fruits
- Petit déjeuner 2 : Lait aromatisé au chocolat, céréales corn flakes, fruit de saison
- Petit déjeuner 3 : Pain de mie complet bio, barre chocolat, petit suisse nature bio
- Petit déjeuner 4 : Yaourt bio, biscuit, fruit de saison

Madame MAZUREK rappelle qu'il faut également noter que les enseignants qui participent à la prise commune de ce petit déjeuner ont intégré ce moment dans le projet pédagogique. Le côté lien avec la parentalité est extrêmement important car autour de ce projet, expliqué en amont, vécu au quotidien par les parents et débriefé en fin de période est un dispositif de lutte contre la précarité.

Il est à noter que la personne qui s'occupe de ce dispositif à côté de l'Education Nationale est également en lien avec le GIP Politique de la Ville, au sein de l'inspection académique. Il y a bien une cohérence entre la mise en œuvre du dispositif et le fait de cibler telle ou telle école.

Pour conclure, Monsieur le Président donne quelques chiffres :

- le coût moyen d'un petit déjeuner est de 0,83 cts pour le SIMAJE ce qui représente une somme de 1383 euros pour l'année scolaire 2121/2022 sachant que le coût du personnel n'est pas compris.
- la participation de l'État est de 1,30 €, ce qui représente la somme de 2 167 €.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) approuvent la signature d'une convention avec l'Education Nationale pour la reconduction du dispositif « Petits déjeuners » durant l'année scolaire 2022/2023 sur les écoles maternelles de l'Ophite et de Lannedarré, jointe en annexe,
- 2°) décident de solliciter l'aide financière auprès de la Direction académique pour cette opération,
- 3°) autorisent M. le Président du SIMAJE ou son représentant à signer cette convention, les avenants ainsi que tous les actes afférents à la présente délibération.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président prend la parole pour rendre compte des éléments du Comité de Pilotage du 10 novembre concernant la construction du multi-accueil.

La réunion s'est tenue en présence du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales et de ses équipes, des services de la Protection Maternelle et Infantile (médecins, infirmières et puéricultrices), d'un représentant du personnel de la crèche Saint-Vincent de Paul, des élus, de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et des agents du SIMAJE.

Il a été décidé à l'unanimité, la construction d'une crèche de 59 places avec un schéma fonctionnel de type petite famille avec 5 unités de 11 ou 12 enfants permettant cependant un fonctionnement modulé par tranche d'âge.

La construction est prévue sur le site de la Coustète avec un aménagement des abords.

Monsieur le Président précise que le prochain Comité de Pilotage est prévu le 8 décembre 2022. Il rencontrera ensuite le personnel de la crèche. Monsieur le Président rajoute qu'il a contacté le Directeur du Centre Hospitalier afin qu'il recrute au plus vite une Directrice pour remplacer l'actuelle directrice qui part sur de nouvelles missions.

La nouvelle directrice aura pour missions de sécuriser le personnel, de le manager, de le projeter dans le nouveau système et de participer à l'élaboration du contenu du nouveau projet dans les nouveaux locaux.

Le projet crèche est parti, le dernier comité de pilotage aura lieu le 8 décembre, ensuite aura lieu la phase de construction et de management des équipes ; puisque les agents de la crèche vont changer de statut, pour ceux qui le désireront, ils intégreront la Fonction Publique Territoriale.

Tout cela va se mettre en route début 2023, avec pour objectif que la crèche soit opérationnelle fin 2025 maximum.

Monsieur le Président signale que nous sommes aussi dans une phase de construction d'un hôpital commun moderne sur la commune de Lanne, l'hôpital commun Tarbes-Lourdes, géré par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées et qui va très rapidement devenir l'hôpital du territoire.

Il y a grande urgence à aller vers cet hôpital commun car nos établissements ne sont plus attractifs, même si le personnel est tout à fait remarquable et fait tout son possible pour agir avec les moyens qui leurs sont conférés.

Aujourd'hui, les communautés se rapprochent, comité médical d'établissement commun, projet médical commun car pour créer un hôpital nouveau, il faut un projet médical commun partagé par tous les médecins.

Concernant la future crèche, Monsieur le Président rencontrera le personnel en présence de Madame MAZUREK et de Monsieur VERGES, d'abord pour sécuriser le personnel et pour leur expliquer la feuille de route. La future directrice sera le capitaine à bord. Des formations seront également proposées au personnel afin qu'il puisse se projeter sur le schéma fonctionnel petite famille qui a été retenu. Monsieur le Président précise qu'il veut ôter toutes les craintes d'un changement, pour aller vers le mieux, en douceur, en changeant de lieu, de stratégie et au final pour créer une vraie crèche dédiée aux usagers du territoire.

De plus, Monsieur le Président signale que la Ville de Lourdes est en train de travailler sur un centre de soins de premiers recours qui va voir le jour à l'Hôpital de Lourdes, le Pavillon Bouriot, bâtiment sur la droite en rentrant à l'hôpital sera dédié à l'accueil le jour, mais aussi à des visites à domicile.

Monsieur le Président rappelle qu'actuellement sur la ville de Lourdes, 2 000 patients n'ont pas de médecin. Dans deux ans, des médecins vont partir à la retraite et l'offre de soins sera encore plus fragilisée.

Donc, cette offre de soins sur le territoire doit être configurée de manière différente. Cela commence par l'urgence, première pierre de la Caserne des Pompiers en janvier-février 2023. En second, un hôpital moderne avec un plateau technique de très haut niveau (3 scanners, 2 IRM et un PET-scan prévus). C'est essentiel aujourd'hui. Il y a 12 ans, lors du premier projet, il y avait 130 lits de plus ! Pour avoir loupé l'occasion de créer un outil il y a quelques années, aujourd'hui cela coûte beaucoup plus cher et il y a des lits en moins en raison des restructurations à l'échelon national. Profitons de l'enveloppe Macron dans le cadre du Ségur, spécial territoire des Hautes-Pyrénées et au passage aussi de la construction de la 4 voies qui va permettre d'aménager le territoire et de desservir ce nouvel hôpital.

Monsieur le Président fait remarquer qu'en tant que Maire de la Ville de Lourdes et Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital de Lourdes, il s'engage avec une énergie très intense pour aller jusqu'au bout du projet d'hôpital commun.

Monsieur le Président rappelle qu'il ne travaille pas uniquement pour faire aboutir les dossiers sur Lourdes car dans ces cas précis, l'hôpital public et le centre de soins sont l'affaire de tous les habitants du territoire.

La séance est levée à 20 H 15.



La Secrétaire

Marie-Christine POMES



Le Président,

Thierry LAVIT